

Malgré ses quatre-vingt-dix portes et fenêtres extérieures, ce palais épiscopal, bizarrement construit et étroitement resserré entre la cathédrale et les rues de la Cordonnerie et Saint-Guillaume, n'ayant vue que sur une petite cour et un pauvre jardinet, devait être une triste résidence¹. Ce fut sans regrets, assurément, qu'en 1770 l'évêque François Bareau de Girac l'abandonna pour prendre possession de la maison abbatiale de Saint-Melaine, dans un site plus agréable, tout près de ce *Thabor*, déjà fameux, qui est devenu le superbe jardin public de la ville. De 1771 à 1776, M^{sr} de Girac fit faire à sa nouvelle demeure, aujourd'hui le palais archiépiscopal, d'importantes restaurations et de nombreux embellissements, confiés à l'ingénieur en chef Frignet².

II

Le 5 octobre 1761, les experts se rendirent à Bruz, à trois lieues de la ville, afin de visiter le *manoir* qui servait de résidence d'été aux évêques de Rennes. Ils nous en ont laissé une description que je reproduis en l'abrégeant un peu :

Procès-verbal de visite du Manoir de Bruz en 1761.

« Le *Manoir de Bruc (sic)* est situé à peu près à un quart de lieue au-dessous du bourg, dans un bas-fond et terrain plat, sur

1. C'est l'épithète dont se sert dom Lobineau dans une lettre du 12 juin 1709, à propos de l'évêque de Rennes Lavardin-Beaumanoir, « contraint de s'en retourner dans son *triste manoir*. » (A. de la Borderie, *Correspondance historique des Bénédictins Bretons*, p. 143.) — (Communication de M. le comte de Palys.)

2. Les plans et devis, ainsi que la correspondance entre l'évêque et l'architecte, sont conservés aux Archives d'Ille-et-Vilaine.

le bord de la petite riviere de Seiche, et entouré de fossés ou douves dont les taluds paroissent avoir été revêtus par des pierres ou murs à pierre seiche. Ces douves contiennent ensemble environ trois cent cinquante toises de pourtour. Il nous a été dit qu'anciennement et avant les changemens qui sont survenus à la riviere de Seiche, rapport à l'établissement de la Mine de plomb qui a été et est exploitée aux environs du chateau de Carcé, près le Pontpean, à une demi-lieue ou environ dudit Manoir, les eaux de la riviere de Seiche étoient introduites dans ces fossés et en remplissoient le vuide, ce qui est impossible aujourd'hui, parce que le lit de la riviere a été changé et approfondi bien au-dessous du niveau du sol de ces fossés¹.

« Le Manoir est composé d'une aisle de bâtiment, dont la face est au nord du côté de l'entrée et de la douve, et au midy sur la cour; d'une autre aisle de bâtiment en retour de la précédente, ayant face au levant sur la cour et au couchant sur le fossé et sur une piece de terre nommée le *Grand-Jardin*.

« Le fond de la cour, parallele à peu de chose près à la première aisle, contient vers le levant les *écuries*, un *porche* pour sortir du côté de la riviere, une *etable* et *retrait à porc*. Il regne depuis cette écurie un mur de cloture qui vient se terminer à la rencontre de l'aisle qui fait face au levant sur la cour.

« Le *jardin*, séparé de la cour par un mur d'appuy, avec pilliers dont les travées ou entrevoux paroissent avoir été anciennement deffendus par une clairevoye construite avec barreaux de bois, montans et traverses, regne sur toute la largeur de la cour dans la longueur d'environ vingt-deux toises, et se prolonge derriere les *etables* et *retrait à porc* de deux toises ou environ vers midy. — Ce jardin se trouve bordé, au levant et au midy par les douves

1. « Depuis plusieurs années, les interessés aux privileges de la mine, autorisés par arrest du Conseil, du 20 juillet 1751, à detourner le cours de la Seiche et à prendre tous les terrains necessaires pour le nouveau canal, ont effectivement detourné le cours de ladite riviere et ont été obligés de le baisser, en sorte que les deux moulins dependant du Manoir sont devenus inutiles et qu'il n'est pas meme possible d'en construire d'autre, parce que si les eaux étoient soutenues par des vannes elles refluoient jusqu'aux machines de ladite mine et en arresteroient le mouvement. » (Même rapport.)

cy-dessus mentionnées, au nord par un mur de clôture et par la *chapelle*, qui est sur l'alignement de l'aisle de l'entrée, et au couchant par le mur d'apuy qui le separe d'avec la cour.

« La *cour*, renfermée entre l'aisle du bâtiment de l'entrée au nord, l'aisle au couchant, le mur de clôture, les écuries, étables au midy, et le mur d'apuy du jardin, contient vingt-trois à vingt-quatre toises de largeur sur vingt-cinq de longueur. — Le puits pour le service du manoir est situé au milieu de cette cour.

« Le *portail d'entrée* est pratiqué dans la première aisle, vis à vis un petit pont, construit en pierre sur le fossé. Ce *pont*, avec parapets, est composé de deux arches, d'une pile au milieu, de deux culées raccordées avec les revestemens en pierre des douves des fossés par des murs d'épaulement évasés.

« L'aisle du bâtiment cy-dessus contient au rez-de-chaussée des *cuisines*, *offices* et une *cage d'escalier* pour servir l'étage au-dessus et les greniers ¹.

« Le premier étage sur ces cuisines et offices est distribué de *deux chambres* avec corridor au midy sur la cour, de la cage de l'escalier et d'une *grande salle* ² de l'autre côté de cette cage, le tout avec grenier et comble au-dessus, couverts en ardoise. Cette partie de l'aisle de l'entrée porte vingt-quatre à vingt-cinq pieds de hauteur depuis le niveau de la cour jusque sous les sablières du comble. Toutes ces distributions ont face sur la cour.

« Et au fond de cette aisle (vers le couchant), l'on trouve au rez-de-chaussée une *cave*, au premier étage une *grande chambre*, qui ont leurs faces et jours au nord et au couchant.

« La partie de cette aisle, à gauche du portail d'entrée, contient au rez-de-chaussée un *bucher* ou *serre* et un *couroir*, au-devant de ladite serre, vers midy, pour le service de la chapelle, *gallerie* (sur le couroir) et chambres de domestiques au premier étage, avec grenier et comble couvert en ardoise. La *chapelle*, au

1. En 1732, une pièce du rez-de-chaussée, assez rapprochée de la cuisine, s'appelait la *chambre du cerf*. — Non loin se trouvait un « enbas servant de prison. »

2. Aujourd'hui cette *grande salle* est divisée en salle à manger et cuisine.

bout de cette aïse, monte de fond, est entourée de murs et surmontée par un ceintre revêtu de lambris de simple trictrac¹.

« Le porche à l'entrée, au milieu de cette aïse, contient une chambre au premier étage, avec grenier au-dessus et comble couvert en ardoise.

« L'aïse du bâtiment au levant et couchant, en retour de la précédente, est terminée par un petit édifice nommé le *pavillon*², dont le comble est supérieur aux autres édifices, et par des *remises* ensuite de ce pavillon.

« Cette aïse est distribuée au rez-de-chaussée par une chambre qui paroît avoir servi de *buanderie*³, un corridor sur la cour pour servir une autre chambre qui paroît avoir été anciennement destinée pour une *office*, à côté de laquelle sont des *latrines* et la cage de l'escalier, par deux chambres dans ledit pavillon et un passage pour communiquer de la cour avec la pièce de terre nommée le *Grand-Jardin*, au milieu de laquelle l'on trouve la *fuye*, et par le rez-de-chaussée des *remises* (trois arcades), au-dessus desquelles est un grenier, couvert en ardoise.

« Au premier étage, au-dessus du rez-de-chaussée de cette aïse, l'on trouve une *grande chambre* du côté du nord, un corridor sur la cour, qui dessert une *chambre à coucher*⁴ et un *cabinet*, la cage de l'escalier avec *latrines*, deux chambres et un cabinet pratiqué dans le pavillon.

« Dans le comble de ce même pavillon, un corridor et deux chambres; le reste des combles sert de grenier, dont la couverture est en ardoise.

1. Cette chapelle a été démolie après 1791. — Le procès-verbal de 1732 nous apprend que le tableau de l'autel représentait « l'image de la Vierge, avec des anges, » et que de chaque côté il existait « deux figures, l'une représentant saint Armel et l'autre la Magdelaine. »

2. D'après le procès-verbal de 1732, il y avait trois pavillons, dont deux sur la façade nord. L'un de ces derniers n'existe plus.

3. Cette pièce est dénommée « un *sallon* » en 1732.

4. Une précieuse indication nous est fournie sur cette chambre par le procès-verbal de 1732; elle était « dite de saint Yves de Mayeux. » D'après la tradition, c'est dans le petit cabinet voisin que mourut le bienheureux Yves Mahyeuc, le 20 septembre 1541. (Abbé Guillotin de Corson, *Pouillé*, I, 84.)

« La cour est close au midy par un mur qui s'étend depuis les remises jusqu'aux écuries.

« Le bâtiment des *écuries* consiste, au rez-de-chaussée, dans une grande écurie, un porche, une étable de l'autre côté du porche et du portail, un refuge à porcs et un escalier en pierre dont la saillie est prise sur la cour. Un grand grenier à foin regne sur l'écurie; le logement du jardinier et d'autres domestiques se trouve sur le porche et sur l'étable. Cette dernière partie d'édifice est caduque tant pour la maçonnerie que pour les charpentes; elle paroît très ancienne et mal construite dès le principe.

« L'aisle de l'entrée au nord et midy, depuis le portail jusqu'à la chapelle (à gauche) est également, en ce qui concerne la maçonnerie du mur de face, caduque, ancienne et mal construite sur la face au midy.

« La façade de cette aisle, à droite du portail, au midy sur la cour jusqu'à la cage de l'escalier, est dans le même état que la précédente.

« Le reste de cette façade, depuis la cage de l'escalier jusqu'à la rencontre avec l'aisle de l'édifice au couchant, est plus solide, ainsi que celle du retour jusqu'au pavillon. Ce pavillon paroît moins antique que les édifices cy-dessus.

« L'arcade et le passage sous le pavillon conduisent à un pont de bois construit sur la douve et à une espèce de terrasse, au-dessous de laquelle il paroît qu'il y a eu anciennement un vivier régnant sur la largeur de la pièce de terre, au couchant, nommée le *Grand-Jardin*.

« Tous ces édifices sont sans architectures, construits en maçonnerie de moilons et terre, avec un enduit ordinaire de chaux et de sable. Les croisées, les portes sont construites à *l'antique*, à l'exception de celles de la *grande salle* et des chambres ensuite du premier étage de l'aisle au levant sur la cour, lesquelles ont été faites depuis quelques années à *la moderne*... »

La conclusion des experts fut que le manoir de Bruz nécessitait de nombreuses réparations par

suite de la vétusté et du délabrement de la plupart des bâtiments.

Mais ces réparations ne se firent pas, jugées trop coûteuses. En effet, par arrêt du Conseil d'État du 22 novembre 1765, et par lettres patentes du 23 septembre 1767¹, l'évêque Desnos obtint l'autorisation de « supprimer la maison de Bruz, vu son mauvais état et l'impossibilité de la réparer. »

Fort heureusement, la démolition n'eut pas lieu. La Révolution survint, et le manoir fut déclaré bien national.

D'autres experts procédèrent, le 2 décembre 1790, à l'estimation des bâtiments, auxquels ils ne reconnurent qu'une valeur dérisoire de 150 liv., « attendu leur état de vétusté, et n'en faisant considération que comme pierres en monceau et bois debout². »

Cela n'empêcha pas le célèbre juriconsulte Toullier d'en faire l'acquisition, y compris diverses pièces de terre voisines et une avenue plantée de noyers, pour la somme de 28,200 livres. Le procès-verbal de vente, du 21 février 1791, est ainsi conçu : « L'ancien Manoir épiscopal situé dans la paroisse de Bruz, consistant en maison, chapelle et edifices, cour, jardin et douves, l'emplacement de l'ancien vivier, actuellement comblé, avec le très ancien bâtiment pris dessus, etc.³ »

« Toullier, nous dit M. Ad. Orain, affectionnait particulièrement ce manoir, et il y a écrit plusieurs de ses ouvrages⁴. »

1. Archives du Parlement; enregistrements, reg. 42, fol. 54 v°.

2. Archives d'Ille-et-Vilaine, série Q.

3. *Ibid.*, 1 Q 305, n° 1.

4. *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 84. — Le cabinet de travail de Toullier existe toujours et est situé dans le grand pavillon qui termine l'aile principale vers le midi.

C'est aujourd'hui la propriété de M^{me} Péan, belle-mère de M. Bérard-Péan, le sympathique président du Tribunal de Commerce de Rennes. Grâce à une intelligente restauration, qui n'a point modifié l'aspect général des bâtiments, le *Manoir* de Bruz offre un agréable coup-d'œil, surtout l'aile principale, qu'on aperçoit du chemin de Laillé, avec ses deux pavillons d'angle, ses grandes fenêtres du premier étage, surmontées de lucarnes aux frontons cintrés. C'est dans cette façade que s'ouvre l'étroite fenêtre du cabinet de l'évêque Yves Mahyeuc.

Les changements à signaler sont les suivants. La chapelle, qui s'élevait à gauche du portail (au nord), a été rasée; mais il reste une partie du mur extérieur, dont un angle indique la position du chevet de cette chapelle. Le portail d'entrée paraît avoir été reconstruit au commencement de ce siècle, probablement par les soins de Toullier, comme en témoigne sa baie cintrée, avec pilastres en pierre de taille. De la même époque datent aussi, je suppose, les deux portes cintrées qui donnent sur la cour, avec fronton triangulaire et écusson non sculpté. L'étage placé au-dessus du portail a été supprimé, de même que le bâtiment du bûcher et « couroir » desservant la chapelle. Enfin, ont disparu également les communs (écurie, étable, etc.) qui occupaient le fond de la cour au midi, ainsi que le mur à piliers et claire-voie qui séparait la susdite cour du jardin du levant. Tout cela forme maintenant une vaste pelouse, se confondant avec la prairie qui descend jusqu'à la rivière de la Seiche.

En 1732, des experts avaient observé que les murs de l'aile nord étaient presque entièrement recouverts de lierre, et fort prosaïquement ils en ordon-

nèrent la destruction. Il est peu probable que leur ordre ait jamais été exécuté. En tout cas, un lierre abondant tapisse toujours ce côté de l'intéressant manoir épiscopal et seigneurial de Bruz.

Ce manoir a toutes les apparences d'une construction du xvii^e siècle. On aura sans doute remanié, dans le courant dudit siècle, l'antique résidence bâtie au xv^e par l'évêque Anselme de Chantemerle.

PAUL PARFOURU.
